

COLLECTE DES DECHETS VERTS

Avec l'arrivée du printemps, la végétation reprend peu à peu des couleurs. Comme chaque année, la Commune met des bennes à déchets verts à la disposition des particuliers (**interdites aux professionnels**) de début avril à fin novembre. Vous trouverez, ci-joint, le calendrier de mise en place de ces bennes.

Les déchets verts qui sont collectés sont transformés en compost et valorisés en agriculture. Pour permettre ce recyclage, quelques règles simples doivent être respectées, à savoir :

- Ne déposer dans les bennes que **les déchets végétaux** : tontes de pelouse, tailles de haie, branchages (de diamètre inférieur à 10 cm), feuilles mortes, déchets du jardin tels que fruits et légumes
- **Ne pas utiliser de sacs en plastiques**

Nous vous rappelons que ces déchets peuvent également être déposés dans les trois déchetteries de la Communauté d'Agglomération du PUY-EN-VELAY. L'accès est gratuit sur présentation d'un justificatif de domicile.

La collecte des déchets verts c'est plus écologique et plus économique. Et si vous faites vous-même du compost dans un coin de votre jardin, continuez, c'est la meilleure des solutions.

Ces bennes ont été mises en place pour dépanner ponctuellement les habitants n'ayant aucun recours pour les déchets verts. Or, nous constatons, d'année en année, que le succès de ces bennes devient problématique puisque les tonnages augmentent vivement entraînant de ce fait des coûts très importants. Outre des produits verts, du terreau, des gravats, de la ferraille ou encore du plastique ont été retrouvés dans ces bennes ce qui est fortement interdit. Des déchets sont également déposés à côté des bennes ou jetés même en l'absence de celles-ci. **A l'avenir, le manque de civisme de certains pourrait amener la Municipalité à retirer ces bennes à déchets verts.**